

Langues

Tous les élèves poursuivent l'**Anglais** débuté à l'école.



A partir de la cinquième, ils débutent une deuxième langue vivante :

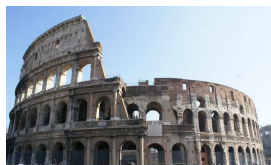
Espagnol

Ou **Allemand**



Les élèves peuvent développer la **maîtrise des langues** dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

L'enseignement du **latin** (1 h / semaine en 5^{ème}, 2 h / semaine en 4^{ème} et 3^{ème}) permet aux élèves d'enrichir et de mieux comprendre leur langue maternelle, en particulier par l'étymologie, de développer leur culture par la connaissance des mythes et représentations de l'antiquité



Dans le cadre d'une ouverture à l'Europe, les professeurs d'anglais proposent aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} un atelier « **anglais +** ». C'est une heure supplémentaire par semaine à effectif réduit (20 places par niveau) encadrée par deux professeurs pour **développer l'oral, favoriser les échanges et concrétiser des projets**. Cette option n'est pas cumulable avec une autre option sauf le latin.

Musique

HORAIRES AMENAGES

L'Ecole de Musique et le Collège Saint-Joseph ont mis en place un partenariat qui vise à :



- ◇ mettre en valeur les **passions** et **talents** de nos élèves au sein du collège
- ◇ faciliter la **gestion du temps** des élèves et de leurs familles en intégrant dans la mesure du possible leur temps de **formation musicale** et d'**instrument** dans l'emploi du temps de leur journée au collège.

Ce dispositif est réservé aux élèves déjà inscrits à l'école de musique de Chemillé, sous réserve de faisabilité.

L'ORCHESTRE À L'ÉCOLE À PARTIR DE LA 5^{ème}

Grace à une pédagogie innovante, l'Orchestre à l'école est un dispositif permettant aux élèves de **découvrir la pratique instrumentale en jouant dès le début en orchestre**. Ils apprennent en même temps la lecture de la musique et la technique instrumentale. Les objectifs de cette option sont multiples :

- ◇ Travailler la concentration, l'écoute en classe, motiver, donner le goût de l'effort
- ◇ Entraîner sa mémoire, prendre confiance en soi, S'impliquer dans un projet collectif
- ◇ Favoriser l'intégration

Organisation au quotidien : 1h de cours d'instrument + 1h d'orchestre sur temps scolaire au collège.



Sports

OBJECTIFS



Pour les élèves ne pratiquant pas ces sports en club, l'option est une opportunité de les découvrir, de s'épanouir et d'améliorer ses qualités sportives ; de les pratiquer en compétition dans le cadre de l'Association Sportive .

Pour les élèves licenciés en club, c'est l'opportunité d'avoir un second entraînement dans la semaine, sur temps scolaire.

Pour tous, valoriser les aptitudes sportives des élèves, prendre appui sur un point d'excellence et un centre d'intérêt afin de favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement au collège.



SCOLARITÉ :

Les élèves des options sportives sont intégrés dans les classes avec les autres élèves. Ils suivent les horaires et programmes habituels, peuvent participer aux dispositifs de soutien, ils sont regroupés simplement pour les entraînements.



MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

Les élèves admis s'engagent pour l'année entière. Ils participent :

- ◇ aux compétitions organisées le mercredi par l'Association Sportive du collège dans le cadre de l'UGSEL (Union Générale du Sport de l'Enseignement Libre)
- ◇ à tous les entraînements (séance de 2h par semaine de 12h à 14h).

La participation à l'option sportive n'entraîne pas de coût de scolarité supplémentaire.

NB : Les élèves inscrits dans les options sportives sont tenus de réaliser le travail demandé, faire les devoirs et récupérer les cours donnés en leur absence. Les élèves licenciés ne pourraient bénéficier de cette option s'ils arrêtent leur pratique

